

rieur avait été influencé immédiatement par le prix d'exportation plus élevé, mais M. Munn nous a fait remarquer que " nous vendions en réalité à un prix inférieur au prix de revient de nos exportations . . . et à mesure que nous vendions le vieux porc, nous réalisons un profit, mais nous perdions de l'argent dans la vente du porc frais, et en moyenne, notre comptabilité révèle que nos profits de cette année sont inférieurs à ceux de l'an passé." (page 18 du fascicule n° 47). M. Munn a donc déclaré " qu'il n'y a pas eu de plus-value d'inventaire."

Frais accrus

Le Comité a entendu beaucoup de témoignages sur le relèvement réel des frais ces derniers mois. On a constaté qu'ils s'étaient accrus à divers degrés dans tous les aspects des opérations étudiées par le Comité. On a constaté des augmentations dans les frais des produits de base, des salaires et traitements, du transport, de l'exploitation et de l'administration des usines. Cependant, un grand nombre de dépositions ont donné à entendre que les prix tendaient à devancer les frais. En d'autres termes le volume croissant du pouvoir d'achat, réagissant sur les approvisionnements disponibles, en sus des prix externes, a fait monter les prix domestiques plus rapidement que n'ont influé les frais à la hausse dans le même sens.

Pain

On s'en est tenu dans l'enquête sur le pain aux régions de Toronto, Ottawa et Hull. Le Commissaire de la loi des enquêtes sur les coalitions avait déjà annoncé la nomination d'un commissaire pour mener une enquête dans l'Ouest canadien et il avisa le Comité qu'il enquêtait à ce temps-là sur la farine dans l'Ouest canadien (page 43 du fascicule n° 4).

Le Comité a entendu des témoignages de diverses boulangeries importantes, de magasins à succursales représentatifs, et de nombre de détaillants indépendants. La plupart des témoignages avaient trait au pain blanc de vingt-quatre onces enveloppé, non tranché, et chaque fois qu'il est question dans le présent rapport d'une "miche" ou d'une "miche de pain" il est entendu qu'il s'agit d'une miche de pain de ce genre en particulier.

Les augmentations dans les prix sur les marchés de Toronto et de Montréal sont les suivantes :

Pain de boulangerie de première qualité, vendu à domicile ou dans les magasins de détail—

prix antérieur de 10c. la miche augmente à 13c. en septembre 1947, et à 14c. en janvier 1948.

Magasins à succursales, marques spéciales—

prix antérieur de deux miches pour 15c. augmenté à 10c. en septembre 1947 ; aucune hausse subséquente.

On a démontré que la hausse de 3c. la miche survenue en septembre 1947 pour le pain de boulangerie de première qualité et la hausse dans le prix des magasins à succursales a été justifiée, en ce qui concerne l'industrie de la boulangerie, par l'augmentation dans le coût de production. M. K. W. Taylor, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, en parlant du prix au mois de septembre a dit que les hausses ne dépassant pas trois cents la miche pouvaient être considérées comme justifiées et qu'il espérait qu'un prix aussi